

**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020
Nombre de membres : 43
Présents : 21 - Pouvoirs : 7
Votants : 28

Vote : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean-Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean-Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, ~~Claire JOUSSE~~, ~~Anaïs LE ROI~~, ~~Delphine MASSART~~, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

## **D01\_08\_07\_2020 Renouvellement du contrat de travail de la Conseillère en énergie partagé**

Afin de répondre favorablement à l'action n°15 du tout 1<sup>er</sup> Plan Climat Énergie Territorial (PCET), un agent a été recruté au sein du PETR Pays Vallée du Loir en tant que Conseillère en énergie partagé en date du 02 octobre 2017.

Depuis sa création, ce poste a bénéficié d'un soutien financier annuel de 24 000€ de la part de l'ADEME.

Aujourd'hui,

Considérant l'arrêt du co-financement de la part de l'ADEME à compter du 02 octobre 2020,  
Considérant l'impossibilité d'avoir pu informer suffisamment en amont (du fait de la crise sanitaire liée au Covid), les futures collectivités adhérentes au service Conseil en Energie Partagé (CEP),

Considérant le manque actuel de visibilité quant au coût de l'adhésion des communes au service CEP, adhésions qui financent ce service,

Considérant qu'il est préférable de laisser s'installer le nouveau Conseil syndical, organe devant statuer sur la poursuite de la mission au regard des nouvelles conditions financières,

Il est proposé par voie d'avenant, à titre dérogatoire, de reporter la date de fin du contrat de travail à durée déterminée de la Conseillère en énergie partagé du 02 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte par voie d'avenant, à titre dérogatoire, de reporter la date de fin du contrat de travail à durée déterminée de la Conseillère en énergie partagé du 02 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président

Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written over the stamp.

**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020 Nombre de membres : 43 Présents : 21 - Pouvoirs : 7 Votants : 28
--

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, ~~Sylvain FOURNIER~~, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, Claire JOUSSE, ~~Anais LE ROI~~, Delphine MASSART, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

## **D02\_08\_07\_2020 Avenant aux conventions du service de Conseil en Énergie Partagé**

Le service de Conseil en énergie partagé (CEP) a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la signature des conventions des communes et communautés de communes adhérentes. Il avait été décidé, alors, que ces conventions prendraient fin le 1<sup>er</sup> octobre 2020, en même temps que l'accompagnement annuel de l'ADEME sur le financement de ce service.

Au regard de la situation sanitaire de ces derniers mois qui a considérablement ralenti la mise en place de la gouvernance locale, se voyant dans l'impossibilité d'informer suffisamment en amont les futures collectivités adhérentes au service CEP, n'ayant pu installer le nouveau Conseil syndical devant statuer sur la poursuite de la mission au regard des nouvelles conditions financières, il est proposé de rédiger des avenants aux actuelles conventions, permettant ainsi de poursuivre les actions et les accompagnements du service jusqu'au 31 décembre 2020.

Ces prolongations n'engendreront aucun surcoût que ce soit pour les communes et communautés de communes adhérentes, ou pour le PETR, le financement du poste ayant été budgétisé pour l'année entière.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte la proposition de rédiger des avenants aux actuelles conventions permettant ainsi de poursuivre les actions et les accompagnements du service jusqu'au 31 décembre 2020.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written over the stamp.

**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, ~~Claire JOUSSE~~, ~~Anaïs LE ROI~~, ~~Delphine MASSART~~, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

**D03\_08\_07\_2020 Annule et remplace la précédente délibération car erreur dans vote « Contre » - « Abstention » : avenant au marché du Programme d'Intérêt Général pour la Rénovation Énergétique**

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid19 a engendré la cessation d'une partie des activités de SOLIHA, prestataire en charge du PIG rénovation énergétique, à savoir la tenue de permanences et la réalisation de visites à domicile.

Après la validation d'un mode opératoire, SOLIHA a pu reprendre les visites dès le 11 mai et les permanences dès le 2 juin. Toutefois, afin d'assurer la sécurité de tout un chacun, il a été décidé d'équiper chaque salarié de SOLIHA de gants, gel hydroalcoolique et masques pour chaque visite réalisée à domicile.

Le PETR se devant de supporter en partie le surcoût lié à la mise à disposition de ces équipements, il est nécessaire de procéder à la rédaction d'un avenant au marché initial.

Celui-ci permettra la formalisation d'un surcoût au marché initial réparti comme suit :

- Utilisation maximale de 11 masques FFP2 à 4,57€ HT l'unité ;
- Utilisation maximale de 64 masques chirurgicaux à 1,58€ HT l'unité.

Le surcoût engendré est estimé pour la moitié des visites prévues annuellement (soit 75 visites sur 150). Dans l'hypothèse où la situation sanitaire imposerait l'allongement de ces mesures, un nouvel avenant devra être rédigé.

Le montant du marché initial passe ainsi de 410 897 € HT à 411 048 € HT.

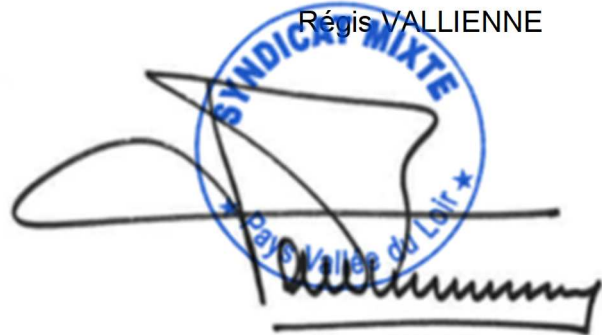
M. le Président du PETR soumet cet avenant au PIG, à l'approbation des membres du Conseil syndical.

**Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve par 24 voix Pour et 4 abstentions, cet avenant en plus-value au PIG pour un montant de 151 € HT.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A circular blue stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, Claire JOUSSE, ~~Anaïs LE ROI~~, Delphine MASSART, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.



## **D04\_08\_07\_2020 Appel à manifestation d'intérêts : solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires**

En lien avec le programme AcoTE (Acteurs et collectivités engagés pour l'éco-mobilité), éligible aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), le PETR a eu connaissance d'un Appel à manifestation d'intérêts lancé conjointement par la Région et l'ADEME : « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires ».

La réponse à cet AMI est à formuler pour 26 août 2020 (date qui sera probablement reculée du fait des événements de ces derniers mois).

Cet AMI a pour but d'accompagner les innovations/expérimentations des collectivités et associations répondant à un ou plusieurs défis, dont ceux de :

- . favoriser la mobilité inclusive (adaptabilité des solutions aux différents publics),
- . innover en matière de mobilité alternative et lutter contre l'autosolisme (ex. promotion et accompagnement au co-voiturage)
- . participer à la réalisation d'études de faisabilité pour améliorer les offres de mobilité durable sur le territoire, ...

Il s'agit pour le PETR de répondre à cet AMI afin de solliciter un accompagnement financier concernant les dépenses de fonctionnement, comme cela est possible et ce sur 3 ans (2021, 2022 et 2023).

La subvention ne pourra pas dépasser 50% de la dépense avec un plafond d'aide de 50 000€ (fonctionnement).

Le groupement « La Roue Verte/ANPP/Certinergy » a identifié un besoin d'accompagnement pour le programme AcoTE équivalent à 0,3/0,4 ETP.

M. le Président sollicite de la part de l'assemblée réunie l'autorisation de :

- . répondre à cet AMI avant la fin de l'été, afin que ce dossier soit étudié à la commission permanente régionale du 13.11.2020,
- . solliciter une aide régionale dans le cadre de cet AMI, à hauteur de 0,4 ETP d'un chargé de mission déjà en poste au sein du PETR, soit une somme annuelle de 8 700 € ou 26 100 € pour les 3 années d'accompagnement (2021, 2022 et 2023).
- . de signer tous les documents en lien avec cette demande.

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés donne l'autorisation à M. le président :

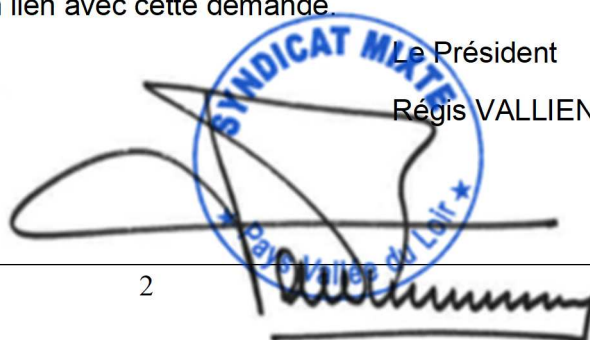
- . de répondre à cet AMI avant la fin de l'été, afin que ce dossier soit étudié à la commission permanente régionale du 13.11.2020,
- . de solliciter une aide régionale dans le cadre de cet AMI, à hauteur de 0,4 ETP d'un chargé de mission déjà en poste au sein du PETR, soit une somme annuelle de 8700 € ou 26 100 € pour les 3 années d'accompagnement (2021, 2022 et 2023).
- . de signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président

Régis VALLIENNE

A blue circular official stamp of the 'SYNDICAT MIXTE Pays Vallée du Loir' is overlaid on a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on the right side.



**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU, Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy-Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORiot, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORiot à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.~~

## D05\_08\_07\_2020 Demande de subvention LEADER Malices au Pays 2020

Le projet "Malices au Pays 2020" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine", à la stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020.

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
Communication	4 151,60 €	Etat – Contrat Local d'Education Artistique et Culturel	3 700,00 €
Spectacles	25 532,40 €	Partenaires culturels	8 400,00 €
Ateliers	5 271,55 €	Europe (LEADER)	20 000,00 €
Technique	947,61 €	Autofinancement	8 682,56 €
Droits d'auteur	2 516,40 €		
Transports	2 363,00 €		
TOTAL	40 782,56 €	TOTAL	40 782,56 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 20 000,00 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 20 000,00 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

  
Le Président  
Régis VALLIENNE

**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020 Nombre de membres : 43 Présents : 21 - Pouvoirs : 7 Votants : 28
--

Vote : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0
--

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU, Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy-Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU, Louis-Jean DE NICOLAY, Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.~~

## D06\_08\_07\_2020 Demande de subvention LEADER Animation du programme LEADER pour 2020

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'ingénierie du programme Leader 2014-2020 sur l'année 2020, qui correspond à la fiche-action n°11 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 1,25 ETP réparti sur plusieurs postes ayant des missions telles que : l'animation, l'appui technique, l'instruction des dossiers, la participation aux réunions régionales, etc.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2020	34 628,26 €	Europe (LEADER)	43 212,98 €
Frais de structure (forfait)	5 149,24 €	Autofinancement	10 803,25 €
Prise en charge de 25% du poste de gestionnaire Leader + adhésion Leader France	14 238,73 €		
<b>TOTAL</b>	<b>54 016,23 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54 016,23 €</b>

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 43 212, 98 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 43 212, 98 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

  
Le Président  
Régis VALLIENNE

**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy-Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis-Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, ~~Jean-Luc LORIOT~~, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, ~~Claire JOUSSE~~, ~~Anaïs LE ROI~~, ~~Delphine MASSART~~, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

## D07\_08\_07\_2020 Demande de subvention LEADER « Animation du Plan Climat pour le Pays Vallée du Loir 2020 »

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'animation du Plan Climat sur l'année 2020, en correspondance avec la fiche-action n°6 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 1 ETP pour les missions suivantes : la mise en place d'actions de sensibilisation/d'information/formation à destination des élus, scolaire et du grand public, la mise en place d'actions techniques à destination des collectivités et la réalisation d'études (Bilan Carbone, Plan Climat, ...).

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2020	33 878,52 €	Europe (LEADER)	31 168,24 €
Frais de structure (forfait)	5 081,78 €	Autofinancement	7 792,06 €
TOTAL	38 960,30 €	TOTAL	38 960,30 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 31 168,24 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 31 168,24 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS

Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

  
Le Président  
Régis VALLIENNE



**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, ~~Estelle PARROT~~.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, ~~Claire JOUSSE~~, ~~Anaïs LE ROI~~, ~~Delphine MASSART~~, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

## D08\_08\_07\_2020 Demande de subvention LEADER « Animation du CIAP 2019-2020 »

Le Pays Vallée du Loir sollicite une subvention pour l'animation du CIAP pour la période 2019-2020, en correspondance avec la fiche-action n°5 de la stratégie du GAL Vallée du Loir. Le dossier couvre 0,60 ETP pour les missions suivantes : animation, coordination, communication, suivi administratif du CIAP « A la poursuite du temps caché ».

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaires et charges des postes des chargés de mission sur la période 2020	56 918,57 €	Europe (LEADER)	40 000,00 €
Frais de structure (forfait)	8 537,79 €	Autofinancement	25 456,36 €
TOTAL	65 456,36 €	TOTAL	65 456,36 €

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 40 000 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

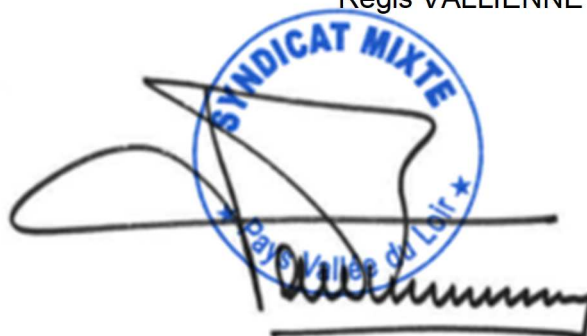
### **Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 40 000 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE



**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, ~~Claire JOUSSE~~, ~~Anaïs LE ROI~~, ~~Delphine MASSART~~, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

**D09\_08\_07\_2020 Demande de subvention LEADER Demande de subvention LEADER  
« Fête des lumières 2020 »**

Le projet "Fête des lumières 2020" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine", à la stratégie locale de développement du GAL Pays Vallée du Loir - programme LEADER 2014-2020.

Le dossier couvre les frais des intervenants (Patrimoine à Roulettes, ...), l'hébergement des intervenants, le matériel et le temps de travail de Mathilde Estadiou, chargée de mission Culture et Patrimoine.

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Interventions artistiques	21 062,00 €	Etat – Contrat Local d'Education Artistique et Culturel	6 050,00 €
Hébergement	66,65 €	Région	3 000,00 €
Matériel	3 676,74 €	Europe (LEADER)	18 856,02 €
Technicien	1 764,13 €	Autofinancement	6 976,50 €
Communication	1 090,80 €		
Indemnités de la chargée de mission (environ 240 h) + frais de structure	7 222,20 €		
<b>TOTAL</b>	<b>34 882,52 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 882,52 €</b>

Monsieur le Président précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Il est demandé aux membres du conseil syndical :

- . D'approuver le projet et son plan de financement
- . D'autoriser le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 18 856,02 €
- . D'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

**Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- . Approuve le projet et son plan de financement
- . Autorise le Président à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 18 856,02 €
- . Autorise le Président à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE



**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020  
Nombre de membres : 43  
Présents : 21 - Pouvoirs : 7  
Votants : 28

Vote : 28  
Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard GROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean- Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, ~~Roger FRESNEAU~~, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Jean-Luc LORIOT, Carine MENAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, ~~Daniel ROCHERON~~, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean- Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

~~Éric MARTINEAU~~, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ~~, ~~Angéline BROSSARD~~, ~~Kévin CHARLOT~~, ~~Mathilde ESTADIEU~~, ~~Claire JOUSSE~~, ~~Anaïs LE ROI~~, ~~Delphine MASSART~~, ~~Céline MEYFROOT~~, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, ~~Paola PERSEILLE~~, ~~Mathilde PINÇON~~, ~~Véronique RICHARD~~, Sophie RYCHLICKI.

**D10\_08\_07\_2020 Demande de subvention au titre CLEA pour les actions éducatives  
2020-2021**

Dans le cadre du Contrat local d'éducation artistique et culturelle, il est demandé aux membres du Conseil syndical d'autoriser le Président à solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention à hauteur de 58 291€ et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

**Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le Président à solliciter, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, une subvention à hauteur de 58 291€ et à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right side. The signature is a cursive script that loops around the stamp.



**SEANCE DU 08 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 02 Juillet 2020 Nombre de membres : 43 Présents : 21 - Pouvoirs : 7 Votants : 28
--

Vote : 28 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
--

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 17/07/2020 et publication du 17/07/2020

L'an deux mille vingt le 08 Juillet à 18h00, le Conseil syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE.

Des dispositions ont été prises au sein de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 pour faciliter leur réunion.

Chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une actuellement et les conditions de quorum seront assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

**Présents (21) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, ~~Pierre BIHOREAU~~, ~~Georges BITOT~~, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, ~~Guy Michel CHAUVEAU~~, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Pierre CHEREAU~~, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Gérard CROISEAU~~, ~~Louis Jean DE NICOLAY~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Jean-Yves DENIS, ~~Dominique DUCHÈNE~~, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, ~~Xavier GAYAT~~, Nadine GRELET- CERTENAIS, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, ~~Claude JAUNAY~~, ~~Jacques LAUZE~~, ~~Daniel LEGEAY~~, ~~Didier LEGRAND~~, ~~Philippe LEGUET~~, ~~Dominique LENOIR~~, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, ~~Yveline LIMODIN~~, Jean-Luc LORIOT, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, ~~Béatrice PAVY-MORANÇAIS~~, ~~Annick PETIT~~, Daniel ROCHERON, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

**Pouvoirs (7) :**

Georges BITOT à Carine MÉNAGE, Guy Michel CHAUVEAU à Nicolas CHAUVIN, Roger FRESNEAU à François BOUSSARD, Claude JAUNAY à Nadine GRELET CERTENAIS, Yveline LIMODIN à François BOUSSARD, Jean-Luc LORIOT à Marc LESSCHAEVE, Annick PETIT à Jean-Michel CHIQUET.

Carine MÉNAGE est membre du bureau de Loir Littéraire, elle ne prend pas part au vote.

**Absent excusé :**

**Conseil de développement territorial :**

Éric MARTINEAU, Sylviane DELHOMMEAU, Estelle PARROT.

**Assistaient aussi à la réunion :**

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Céline MEYFROOT, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Véronique RICHARD, Sophie RYCHLICKI.~~

**D11\_08\_07\_2020 Délibération relative au soutien financier du PETR envers deux associations du territoire**

Lors du débat d'orientation budgétaire puis lors du vote du budget 2020 (D07\_23\_01\_2020), il a été acté qu'une subvention de 3000 € serait ventilée entre les associations Loir Littéraire et Patrimoine de Saint-Vincent du Lorouër.

Monsieur le Président présente l'intérêt de ces deux associations, qui ont sollicité une aide auprès du PETR :

- l'association Le Loir Littéraire : ses objectifs s'inscrivent parfaitement dans les orientations définies par le PETR. L'édition annuelle des nouvelles du Loir Littéraire permet de disposer d'un vecteur de communication capable de véhiculer une image culturelle et dynamique du territoire. En contrepartie, l'association met à disposition du PETR des ouvrages qui sont redistribués au bénéfice des communes sous couvert des communautés de communes.
- l'association Patrimoine de Saint-Vincent du Lorouër édite cette année et pour la 1<sup>ère</sup> fois, une bande dessinée en lien avec le projet « A la poursuite du temps caché », dont une des étapes intéresse l'église de Saint-Vincent du Lorouër et sa voute en bois peinte.

A ces titres, alors que ces deux associations portent un projet intéressant pour le territoire de la Vallée du Loir, Monsieur le Président propose au Conseil syndical d'accorder la somme de 1 500 € à chacune des deux associations.

**Délibération du Conseil syndical :**

Après avoir délibéré, le Conseil syndical approuve par 26 voix « pour » la proposition de M. le Président d'accorder la somme de 1 500 € à chacune des deux associations.

Fait à VAAS  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures.

Le Président  
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with a small star on the right. A black ink signature is written over the stamp.